



Changement de prénom, modalités et question

Par Visiteur

Bonjour,

ma question est de savoir s'il est possible d'aboutir à supprimer mon premier prénom qui est en fait un nom(de mon grand père)et qui à l'époque de ma naissance(1974)

En vous remerciant d'avance, je vous pris de croire,Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

malgré que j'ai beau utiliser mon prénom usuel , certains administrations refusent de le mettre en premier d'où mon souhait c'est de le supprimer...aussi combien me coûtera la procédure?

Aviez vous rempli le formulaire relatif au prénom d'usage à destination des administrations?

Le souci est que cette suppression du prénom doit être prononcée par la juge et motivée par des motifs légitimes (prénom portant à moquerie, à confusion).

Vous pouvez saisir le juge de votre demande mais je crains que cette dernière soit rejetée.

Cordialement